

## **AVIS DE DÉMOLITION**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que, lors de la séance du 5 mai 2025, à 19 h, qui se tiendra à la salle du conseil, 3038, chemin Sainte-Marie, le conseil municipal de la Ville de Mascouche statuera, conformément au Règlement numéro 1254, *Règlement régissant la démolition d'immeubles*, sur la demande de démolition ayant trait au bâtiment suivant :

### **Bâtiment principal**

**Lot 2 022 465 – 1578, rue Center – Zone RA 413 – District 6**

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville ; par courriel électronique à [greffe@mascouche.ca](mailto:greffe@mascouche.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

M<sup>e</sup> Sandra De Cicco  
3034, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec) J7K 1P1

Avant de rendre sa décision, le conseil doit considérer les oppositions reçues. Il peut en outre tenir une audition publique s'il l'estime opportun.

Donné à Mascouche, le 16 avril 2025.

L'assistant-greffier,

***Original signé par***

Me Charles Turcot